



1971-2021
ans au
service de la
population
canadienne

Rétrospective soulignant
le 50^{ième} anniversaire
du Conseil canadien
de la magistrature
[2021]

Table des matières

Message du président du Conseil	2
50 ans au service de la population canadienne : 1971 à 2021	4
Un aperçu du Conseil	5
- La structure des comités du Conseil	6
Un portrait historique du Conseil	9
Les réunions du Conseil au fil des ans	16
Les activités du Conseil :	
- <i>Les Principes de déontologie judiciaire</i> : une édition revue et modernisée	20
- La formation des juges : un engagement envers l'apprentissage à vie	22
- La conduite des juges : un engagement envers l'imputabilité et l'indépendance de la magistrature	24
- Améliorer l'administration de la justice au Canada : efficacité, qualité, uniformité, accessibilité et transparence	26
Leadership durant la pandémie de la COVID-19	27
Un regard vers l'avenir : le renouveau	28

Message du président du Conseil



*Le très honorable
Richard Wagner, C.P.*

*Juge en chef du
Canada et président
du Conseil canadien
de la magistrature*

Je crois fermement que
la justice est un besoin
humain élémentaire.

Les juges se voient confier la tâche de répondre à ce besoin en réglant les différends juridiques dans notre société, afin que nous puissions progresser ensemble. C'est une responsabilité que les juges ne prennent pas à la légère. Lorsqu'une personne entre dans une salle d'audience, elle s'attend à ce que sa cause soit jugée en conformité avec le droit. Cette personne s'attend aussi à juste titre à ce que le juge rende justice avec **intégrité et respect**, avec **diligence et compétence**, et avec **égalité et impartialité**. En fait, la population canadienne est en droit de s'attendre à rien de moins.

Depuis sa création il y a 50 ans, le Conseil canadien de la magistrature (le Conseil) s'est efforcé de répondre à ces attentes. Il le fait en offrant aux juges une formation continue de qualité et efficace. Il se penche aussi sur les préoccupations du public à l'égard de la conduite des juges. Lorsqu'une personne estime que la conduite d'un juge pourrait ne pas être à la hauteur de ses attentes, elle peut se tourner vers le Conseil. Composé des juges en chef et juges en chef associés et adjoints de l'ensemble du pays, le Conseil se consacre donc à la promotion de la formation continue des juges, au maintien des plus hautes normes de conduite professionnelle, et à la sauvegarde de l'indépendance judiciaire.

L'importance de protéger la primauté de droit et l'indépendance judiciaire ne peut être surestimée. Afin de remplir son devoir, la magistrature doit être impartiale, pleinement indépendante des branches politiques de gouvernement, et à l'abri de toute forme d'influence indue. Le principe de l'indépendance judiciaire est un aspect fondamental de la Constitution du Canada, et le Conseil s'efforce de le protéger.

En tant que président du Conseil, je demeure convaincu que le succès de notre système de justice dépend de la confiance du public et de notre capacité de promouvoir l'efficacité et la qualité des cours au Canada. Les juges à travers le Canada travaillent avec diligence

pour renforcer notre système de justice et la population canadienne peut effectivement être fière de la magistrature de notre pays.

Enfin, à l'occasion de la célébration des 50 ans du Conseil au service de la population canadienne, je tiens à remercier tous les membres actuels et anciens du Conseil qui se sont dévoués si admirablement à sa direction. Les Canadiens et Canadiennes peuvent compter sur mon engagement personnel à poursuivre cette mission en vue d'un système de justice qui répond aux besoins de l'ensemble de la population.

« *Tous les Canadiens et Canadiennes sont en droit de s'attendre à ce que leurs juges rendent la justice avec **intégrité et respect, diligence et compétence, égalité et impartialité.*** »

— *Le très honorable Richard Wagner, C.P.*

Juge en chef du Canada et président du Conseil canadien de la magistrature



50 ans au service de la population canadienne : 1971 à 2021

La magistrature joue un rôle fondamental dans la société canadienne. Compte tenu de l'influence de la magistrature dans notre vie quotidienne, nous avons tous véritablement intérêt à faire en sorte que les juges soient **indépendants** et **impartiaux**, et qu'ils fassent preuve du plus haut degré de conduite professionnelle.

C'est là que le Conseil canadien de la magistrature entre en jeu. Il y a cinquante ans, le Conseil s'est vu confier la responsabilité d'améliorer la qualité des services judiciaires au Canada. Aujourd'hui, cette responsabilité continue de guider les efforts du Conseil. Les choses ont changé depuis 1971, lorsque l'idée est venue de créer un groupe indépendant de juges en chef et juges en chef associés et adjoints chargés d'assurer l'efficacité et la qualité parmi toutes les cours supérieures au Canada. Les membres actuels et anciens du Conseil sont demeurés constants dans leur engagement

de préserver un système de justice dont toute la population canadienne puisse être fière.

Lorsque le Conseil a tenu sa réunion inaugurale il y a 50 ans, 22 juges en chef, tous des hommes, se sont réunis pour discuter principalement de quelques plaintes concernant la conduite des juges. Aujourd'hui, le Conseil, de par sa composition, est plus diversifié. Il est composé de 41 membres actifs et engagés, dont 17 sont des femmes. Travaillant dans les deux langues officielles, le Conseil se penche sur diverses questions comme les moyens à prendre pour protéger l'indépendance judiciaire, donner des conseils d'ordre déontologique, rehausser la confiance du public dans le système de justice et, par-dessus tout, assurer l'accès à la justice pour l'ensemble de la population canadienne.

Le Conseil reconnaît l'importance de **l'accessibilité et de la transparence**. Cette rétrospective

soulignant les 50 ans du Conseil fait partie de cet effort de communication et sera suivie, nous l'espérons, de publications du même genre qui paraîtront régulièrement.

En somme, ce rapport spécial du 50^{ième} anniversaire marque un demi-siècle de service du Conseil à vous et à toute la population canadienne. Il donne aussi un aperçu des activités récentes et continues du Conseil pour renforcer notre système judiciaire et bâtir un avenir meilleur et plus juste pour nous tous.

« Il est par la suite fondé un Conseil, qui sera dénommé le Conseil canadien de la magistrature... »

— Loi sur les juges, 1971



Un aperçu du Conseil

Le Conseil canadien de la magistrature a été constitué il y a 50 ans, lorsque le Parlement a adopté la *Loi sur les juges*, dans le but de promouvoir l'efficacité et l'uniformité et d'améliorer les services judiciaires au sein des tribunaux de l'ensemble du pays. Cet objectif demeure au cœur de la mission du Conseil qui veille à traiter des questions touchant l'administration de la justice au Canada. Dans l'exercice de cette mission, le but ultime du Conseil est de demeurer au service de l'intérêt public, afin d'assurer à la population canadienne une magistrature professionnelle, dévouée et indépendante.

Composé de 41 membres, le Conseil est dirigé et présidé par le juge en chef du Canada et formé des 40 autres juges en chef et juges en chef associés et adjoints des cours supérieures du Canada. À la direction de la troisième branche du gouvernement du Canada, les membres du Conseil se consacrent à remplir son double mandat : favoriser la formation continue des juges et surveiller la conduite des juges.

À ce titre, les membres du Conseil jouent un rôle actif dans la formation et la conduite des juges, ainsi que dans les activités des comités et groupes de travail chargés d'élaborer des politiques et de créer des outils et des ressources pour renforcer l'administration de la justice. Ils le font de manière ouverte, respectueuse et productive, dans le but d'encourager et de créer des relations de confiance et un esprit de collégialité. Puisque le Conseil est appelé à traiter de questions de plus en plus complexes, il exerce ses activités selon des principes de collaboration, afin de veiller à ce que toutes les voix et tous les points de vue soient entendus et pris en considération.

Le Conseil a pour mission ultime de garantir à la population canadienne les normes d'excellence judiciaire les plus élevées. Le maintien d'une magistrature forte et indépendante est clé à cet égard, comme en fait foi notamment la structure organique et en évolution des comités du Conseil.

La structure des comités du Conseil

Lorsque le Conseil a été constitué il y a 50 ans, son mandat, à l'époque, était centré sur la formation continue des juges, le traitement des plaintes contre les juges de nomination fédérale, ainsi que l'échange d'information sur les meilleures pratiques en matière d'administration de la justice.

Au cours des 50 dernières années, le Conseil a évolué et s'est adapté grâce à ses comités actifs et efficaces. Le Conseil a ainsi élargi son champ d'activité afin de répondre à divers aspects de l'administration de la justice au Canada.

Composés de membres du Conseil, d'autres juges, d'experts et de conseillers, les comités du Conseil donnent vie aux idées, aux enjeux et aux questions concernant la magistrature, toujours dans le but d'assurer à tous un meilleur accès à la justice. Dans notre monde sans cesse en évolution, de nouveaux comités peuvent être créés afin de fournir des conseils pour s'adapter aux besoins et aux attentes de la société canadienne.

Le Comité exécutif

Le Comité exécutif du Conseil est dirigé par le président du Conseil, le juge en chef du Canada, et est composé des présidents des comités permanents ainsi que d'autres membres du Conseil. Le Comité exécutif est responsable de la surveillance et de la gestion des affaires du Conseil, y compris l'administration des finances. Un certain nombre de sous-comités, de comités spéciaux et de groupes de travail relèvent du Comité exécutif, dont les suivants :

- le Comité du renouveau
- le Comité sur l'efficacité de l'accès à la justice dans les cours supérieures

- le Comité sur la technologie
- le Comité judiciaire sur la protection interjuridictionnelle des enfants
- le Comité sur le traitement et les avantages sociaux des juges
- le Comité national sur les directives au jury

Le Comité sur la formation des juges

Le Comité sur la formation des juges donne des avis et formule des recommandations au Conseil afin de s'assurer que les juges de nomination fédérale aient accès à une formation continue et un perfectionnement professionnel de qualité. Notre monde est en perpétuel changement, tout comme le système de justice. Le Conseil aide les juges à suivre le rythme de ces changements en leur offrant un programme rigoureux et complet de formation continue. Ce comité définit les besoins et les priorités de formation des juges, et il élabore des politiques sur la formation continue des juges. Il recommande aussi des cours, des colloques et des conférences qui répondent aux exigences de formation et de perfectionnement professionnel des juges de nomination fédérale.

Le Comité sur la conduite des juges

Le Comité sur la conduite des juges s'occupe des plaintes concernant la conduite des juges de nomination fédérale d'une manière juste tant envers les plaignants et les juges, et qui soit respectueuse de l'indépendance judiciaire et transparente aux yeux du public canadien. La confiance du public par rapport à la conduite des juges est un aspect fondamental de notre système de justice. Le Conseil s'évertue à faire tout en son pouvoir pour que la population canadienne ait l'assurance que les juges sont hautement qualifiés, professionnels et à l'abri de toute influence extérieure.

Le Comité sur l'information au public

Le Comité sur l'information au public, de concert avec le personnel des communications du Conseil, dirige la création, la diffusion et la coordination des communications destinées au public canadien à propos des travaux du Conseil, y compris les activités de sensibilisation et d'éducation du public. La confiance du public dans notre système de justice repose sur sa compréhension du fonctionnement de ce système. Le comité se consacre donc à réaliser les objectifs du Conseil en matière d'accessibilité et de transparence.

Le Comité des candidatures

Le mandat du Comité des candidatures est de donner des avis et de présenter des recommandations au Conseil concernant la composition de ses comités permanents, en tenant compte des préférences exprimées par les membres du Conseil et les talents des juges puînés. Ces recommandations doivent, dans la mesure du possible, tenir compte notamment

de la nécessité d'une représentation régionale et, juridictionnelle, de la représentation des hommes et des femmes, et de la diversité.

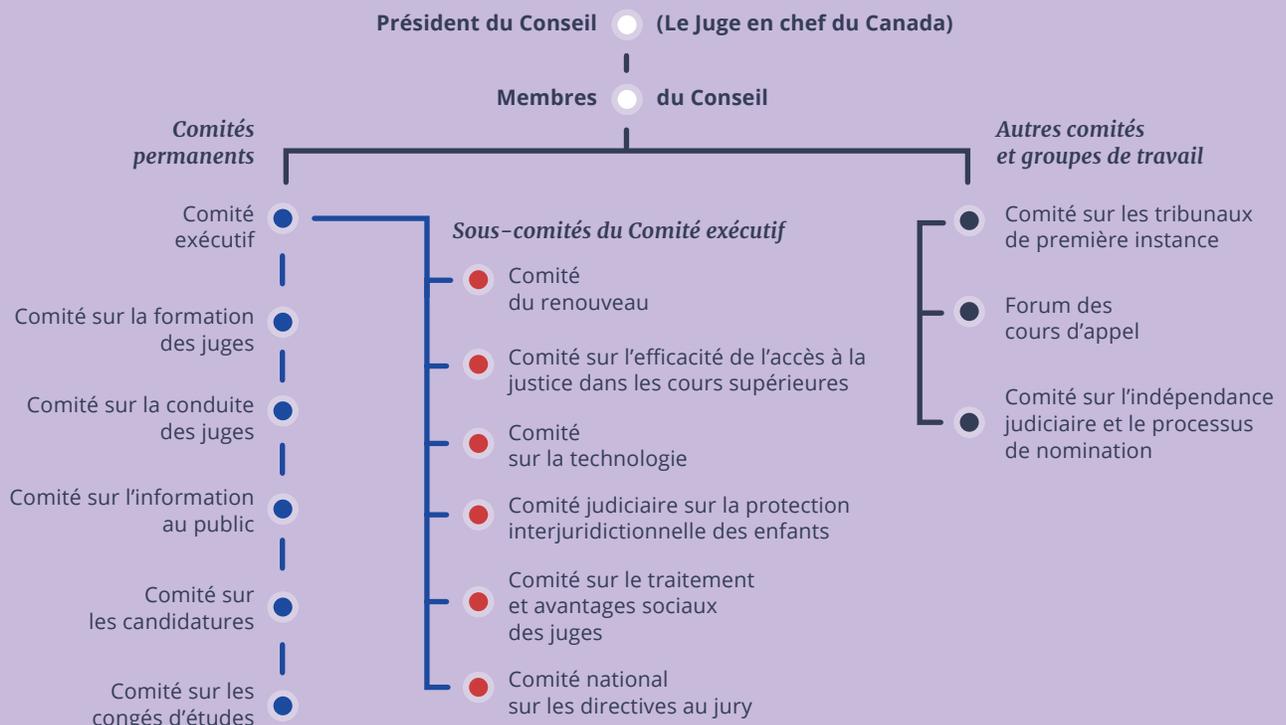
Le Comité sur les congés d'études

Le Comité sur les congés d'études supervise l'administration du programme de congés d'études et présente des recommandations au Comité exécutif à cet égard en partenariat avec le Conseil des doyens et doyennes des facultés de droit du Canada.

Autres comités et groupes de travail

Divers autres comités et groupes de travail jouent aussi un rôle clé dans les activités du Conseil. Par exemple, le **Comité sur les tribunaux de première instance** et le **Forum des cours d'appel** offrent aux juges en chef et juges en chef associés et adjoints une tribune pour échanger de l'information sur les meilleures pratiques et, en particulier, pour discuter du maintien de l'ouverture et de l'accessibilité des tribunaux.

Conseil canadien de la magistrature



Le Comité sur l'indépendance judiciaire et le processus de nomination

Le Comité sur l'indépendance judiciaire et le processus de nomination formule des recommandations au Conseil en vue de préserver et de promouvoir le principe de l'indépendance judiciaire; il formule aussi des recommandations concernant le processus de nomination des juges. Le Comité a récemment effectué une révision de fond des *Principes de déontologie judiciaire*, une publication du Conseil qui fournit des directives en matière d'éthique aux juges.

Le Comité du renouveau

Le Comité du renouveau est chargé d'examiner le mandat du Conseil et de proposer des modifications à son modèle de gouvernance, à sa structure interne et à ses activités.

Le Comité sur l'efficacité de l'accès à la justice dans les cours supérieures

Le Comité sur l'efficacité de l'accès à la justice dans les cours supérieures travaille à améliorer l'accès aux services judiciaires de qualité, à faciliter l'uniformité et l'efficacité de l'administration de la justice, et à fournir des ressources et de la documentation, y compris le partage des meilleures pratiques.

Le Comité sur la technologie

Le Comité sur la technologie a pour mandat de donner des conseils et de faire des recommandations sur les nouvelles questions technologiques d'intérêt pour la magistrature et le Conseil.

Le Comité judiciaire sur la protection interjuridictionnelle des enfants

Le Comité judiciaire sur la protection interjuridictionnelle des enfants a pour tâche de faciliter les communications entre les juges de différentes juridictions, y compris l'échange d'information sur les systèmes judiciaires, juridiques et sociaux des

juridictions en cause, dans les affaires de protection interjuridictionnelle des enfants. Ces affaires comprennent un éventail de procédures liées aux enfants, notamment l'enlèvement d'enfants par un parent, les conflits relatifs à la garde et au droit de visite, ainsi que les procédures d'exécution connexes.

Le Comité sur le traitement et les avantages sociaux des juges

Le Comité sur le traitement et avantages sociaux des juges étudie et fait des recommandations au Conseil en ce qui concerne les questions touchant les traitements et avantages sociaux des juges de nomination fédérale.

Le Comité national sur les directives au jury

Le Comité national sur les directives au jury œuvre à offrir aux juges un langage standardisé qu'ils peuvent utiliser lorsqu'ils s'adressent aux membres du jury au sujet de leurs devoirs, de la nature de l'accusation criminelle devant la cour, et des règles de droit qui s'appliquent aux délibérations du jury. Les instructions au jury sont rédigées en français et en anglais, dans un langage simple, et sont régulièrement mises à jour. L'objectif du Comité est de créer une uniformité dans les instructions, d'aider les juges de première instance très occupés, d'aider les jurés à comprendre à la fois leur rôle et le droit qu'ils doivent appliquer, et de réduire le nombre de procès par jury qui sont portés en appel.

Le Secrétariat du Conseil

En plus des activités de ses divers comités et groupes de travail, le Conseil se réunit en plénière deux fois par année, en s'efforçant toujours de parvenir à un consensus dans ses décisions et en encourageant le libre échange d'information entre tous ses membres.

Le Conseil est servi par un petit secrétariat, basé à Ottawa, dont le personnel dévoué l'appuie dans la réalisation de ses initiatives et projets – lesquels sont tous conçus pour améliorer l'administration de la justice au Canada et contribuer à l'excellence judiciaire.



Un portrait historique du Conseil

Depuis sa création il y a 50 ans, le Conseil canadien de la magistrature a pu s'appuyer sur des juges qui ont su façonner ses activités. Le Conseil reconnaît l'énorme contribution de ses anciens présidents et de son président actuel, qui ont inspiré l'excellence chez les juges, plaidé en faveur d'un meilleur accès à la justice pour tous, et préservé l'importante relation entre la magistrature et le public.

Présidents :



Le très honorable Gérard Fauteux (1971 – 1973)

Premier président du Conseil, il est l'auteur de l'ouvrage *Le Livre du magistrat*, un manuel sur les responsabilités et la déontologie des juges qui est généralement considéré comme le précurseur des *Principes de déontologie judiciaire* d'aujourd'hui.



Le très honorable Bora Laskin (1973 – 1984)

Considéré par plusieurs comme chef de file important, il a été la première personne d'ascendance non britannique ou française à faire partie de la Cour suprême du Canada. Après sa nomination comme juge en chef, il a contribué à faire du Conseil une institution canadienne unique.



Le très honorable Brian Dickson (1984 – 1990)

Connu pour ses jugements fondamentaux concernant la *Charte*, il s'est fait le champion de l'idée que le droit doit être façonné de manière à suivre l'évolution de la société et des valeurs sociales, comblant ainsi l'écart perçu entre les juges et le public – un objectif que le Conseil poursuit encore aujourd'hui.



*Le très honorable
Antonio Lamer
(1990 – 2000)*

Reconnu comme un véritable champion de l'indépendance judiciaire, il a joué un rôle déterminant pour garantir la protection de l'indépendance judiciaire dans le *Renvoi relatif à la rémunération des juges de la Cour provinciale de l'Île-du-Prince-Édouard (1997)*, un jugement qui fait encore autorité pour comprendre le véritable rôle des juges au Canada.



*La très honorable
Beverley McLachlin
(2000 – 2017)*

Ayant siégé le plus longtemps à titre de présidente, et la première femme à exercer cette fonction, elle est reconnue, entre autres, pour *La voie à suivre*, un document qui a donné au Conseil une orientation stratégique, y compris des initiatives de sensibilisation du public et une nouvelle structure de comités.



*Le très honorable
Richard Wagner
(depuis 2017)*

Le juge en chef Wagner a piloté le Conseil dans un esprit de renouveau. Depuis sa nomination en 2017, il concentre ses efforts en vue de rendre le Conseil plus transparent, plus accessible et plus moderne, afin de mieux répondre aux attentes des Canadiens et Canadiennes et de préserver leur confiance envers la magistrature.

Au cours des 50 dernières années, les juges en chef et juges en chef associés et adjoints ont joué un rôle essentiel et passionné au sein du Conseil et ils ont tous fait preuve de dévouement et d'engagement.

Liste de tous les membres actuels et anciens du Conseil

1971 à aujourd'hui

Légende :

- CSC = Cour suprême du Canada
CAF = Cour d'appel fédérale
CF = Cour fédérale
CCI = Cour canadienne de l'impôt
CACM = Cour d'appel de la cour martiale du Canada

Surlignage mauve =
Membre actuel à partir de l'automne 2021

Les abréviations suivantes pour les provinces et territoires canadiens s'appliquent :

- AB = Alberta
CB = Colombie-Britannique
MB = Manitoba
NB = Nouveau-Brunswick
TNL = Terre-Neuve-et-Labrador
TNO = Territoires du Nord-Ouest
NÉ = Nouvelle-Écosse
NU = Nunavut
ON = Ontario
ÎPÉ = Île-du-Prince-Édouard
QC = Québec
SK = Saskatchewan
YN = Yukon

A

- . ADAMS, William G. (TNL 1982-1986)

B

- . BATTEN, Mary J. (SK 1983-1990)
- . BAUMAN, Robert J. (CB 2009-présent)
- . BAYDA, Edward D. (SK 1981-2006)
- . BELL, B. Richard (CACM 2015-présent)
- . BENCE, Alfred H. (SK 1961-1977)
- . BENNETT, Colin E. (ON 1969-1973)
- . BISSON, Claude (QC 1988-1994)
- . BLAIS, Pierre (CAF 2009-2014)
- . BLANCHARD, Edmond P. (CACM 2004-2014)
- . BOWMAN, Donald G.H. (CCI 2000-2008)
- . BRENNER, Donald I. (CB 2000-2009)
- . BROWNE, Beverley A. (NU 1999-2009)
- . BURNETT, William (MB 2011-2013)

C

- . CALLAGHAN, Frank W. (ON 1985-1994)
- . CAMPBELL, David (CB 1987-1995)

- . CARRUTHERS, Norman H. (ÎPÉ 1985-2000)
- . CHARBONNEAU, Louise A. (TNO 2012-présent)
- . CHARTIER, Richard J. (MB 2013-présent)
- . CHRISTIE, Donald (CCI 1984-1998)
- . CLARKE, Lorne O. (NÉ 1985-1998)
- . CLEMENTS, Tracey L. (ÎPÉ 2017-présent)
- . CORMIER, Adrien (NB 1964-1982)
- . CÔTÉ, Pierre (QC 1984-1992)
- . COUTURE, Jean-Claude (CCI 1984-1998)
- . COWAN, Gordon (NÉ 1967-1981)
- . CRAMPTON, Paul (CF 2011-présent)
- . CRÊTE, Marcel (QC 1980-1988)
- . CULLEN, Austin (CB 2011-2017)
- . CULLITON, Edward M. (SK 1962-1981)
- . CUNNINGHAM, Douglas (ON 2002-2012)

D

- . DAIGLE, Joseph Z. (NB 1994-2003)
- . DAVEY, Herbert W. (CB 1954-1972)
- . DESCHÊNES, Jules (QC 1973-1983)
- . DESLONGCHAMPS, André (QC 1996-2005)
- . DesROCHES, J.S. Armand (ÎPÉ 2001-2004)
- . DEWAR, Archibald S. (MB 1973-1985)
- . DeWARE, Tracey (NB 2019-présent)
- . De WEERDT, Mark (TNO 1981-1996)
- . DICKSON, R.G. Brian (CSC 1984-1990)

- . DIONNE, René (QC 1992-2001)
- . DOHM, Patrick D. (CB 1995-2010)
- . DORION, Frédéric (QC 1963-1973)
- . DOUGLAS, Lori (MB 2009-2015)
- . DRAPEAU, J. Ernest (NB 2003-2018)
- . DUBIN, Charles (ON 1987-1996)
- . DUNCAN, Patrick J. (NÉ 2020-présent)
- . DUNCAN, Suzanne M. (YN 2020-présent)
- . DUVAL HESLER, Nicole (QC 2011-2020)

E

- . ESSON, William (CB 1989-1996)
- . ESTEY, William Z. (ON 1976-1977)
- . EVANS, Gregory (ON 1976-1985)

F

- . FAIRBURN, J. Michal (ON 2020-présent)
- . FARRIS, John (CB 1973-1978)
- . FAUTEUX, J.H. Gérald (CSC 1970 -1973)
- . FERGUSON, Robert F. (NÉ 1999-2010)
- . FINCH, Lance (CB 2001-2013)
- . FOURNIER, Jacques J. (QC 2015-présent)
- . FRASER, Catherine A. (AB 1992-présent)
- . FREEDMAN, Samuel (MB 1971-1983)
- . FRY, Deborah E. (TNL 2018-présent)
- . FURLONG, Robert S. (TNL 1959-1979)

G

- . GAGNÉ, Jocelyne (CF 2019-présent)
- . GALE, George Alexander (ON 1967-1976)
- . GARON, Alban (CCI 1999-2004)
- . GEREIN, Frank (SK 2000-2005)
- . GLUBE, Constance (NÉ 1982-2004)
- . GOLD, Alan (QC 1983-1992)
- . GOODRIDGE, Noël H.A. (TNL 1986-1996)
- . GREEN, J. Derek (TNL 2000-2017)
- . GUSHUE, James R. (TNL 1996-1998)

H

- . HAMILTON, Alvin C. (MB 1983-1993)
- . HATCH, Gwen B. (MB 2020-présent)
- . HEWAK, Benjamin (MB 1985-2003)
- . HICKMAN, T. Alexander (TNL 1979-2000)
- . HINKSON, Christopher (CB 2013-présent)
- . HOLMES, Heather (CB 2018-présent)
- . HOWLAND, William G. (ON 1990-1996)
- . HOY, Alexandra (ON 2013-2020)
- . HOYT, William L. (NB 1993-1998)
- . HUDSON, Ralph E. (YN 1993-2003)
- . HUGESSEN, James K. (QC 1973-1983)
- . HUGHES, Charles (NB 1972-1984)

I

- . IACOBUCCI, Frank (CAF 1988-1991)
- . ISAAC, Julius (CF 1991-1999)

J

- . JACKETT, Wilbur (CF 1971-1979)
- . JENKINS, David (ÎPÉ 2008-2021)
- . JEROME, James (CF 1980-1998)
- . JOHNSON, Frederick W. (SK 1977-1983)
- . JOYAL, Glenn D. (MB 2009-présent)

K

- . KENNEDY, Joseph P. (NÉ 1996-2019)
- . KILPATRICK, Robert (NU 2009-2016)
- . KLEBUC, John (SK 2006-2013)

L

- . LAING, Robert D. (SK 2006-2011)
- . LAMARRE, Lucie (CCI 2015-2021)
- . LAMER, Antonio (CSC 1990-2000)
- . LA ROSA, Catherine (QC 2019-présent)
- . LASKIN, Bora (CSC 1973-1984)
- . LAYCRAFT, James H. (AB 1985-1991)
- . LEMIEUX, Lyse (QC 1994-2004)
- . LESAGE, Patrick J. (ON 1994-2002)
- . LUTFY, Allan F. (CF 1999-2011)
- . LYON, William D. (ON 1978-1990)

M

- MacDONALD, J. Michael (NÉ 1998-2019)
- MacDONALD, Kenneth R. (ÎPÉ 1987-2001)
- MacKEIGAN, Ian (NÉ 1973-1985)
- MacKENZIE, Anne (CB 2010-2011)
- MacKINNON, Bert J. (ON 1978-1987)
- MacPHERSON, Donald K. (SK 1989-2000)
- MADDISON, Harry C. (YN 1969-1992)
- MARQUIS, Eugène (QC 1973-1976)
- MARROCCO, Frank N. (ON 2013-2020)
- MATHESON, Jacqueline R. (ÎPÉ 2004-2017)
- McEACHERN, Allan (CB 1979-2001)
- McGILLIVRAY, William (AB 1974-1984)
- McLACHLIN, Beverley (CSC 2000-2017)
- McMURTRY, R. Roy (ON 1991-2007)
- McWATT, Faye E. (ON 2020-présent)
- MERCIER, Gérald W. (MB 1993-2009)
- MICHAUD, Pierre A. (QC 1992-2002)
- MIFFLIN, Arthur S. (TNL 1975-1986)
- MILLER, Tevie H. (AB 1984-1993)
- MILVAIN, James V.H. (AB 1968-1979)
- MITCHELL, Gerard E. (ÎPÉ 2001-2008)
- MONNIN, Alfred M. (MB 1983-1990)
- MONNIN, Marc M. (MB 2003-2011)
- MOORE, W. Kenneth (AB 1981-2000)

- MORAWETZ, Geoffrey B. (ON 2019-présent)
- MORDEN, John W. (ON 1990-1999)
- MOREAU, Mary T. (AB 2017-présent)

N

- NEMETZ, Nathaniel (Nathan) (CB 1973-1988)
- NICHOLSON, John (ÎPÉ 1977-1985)
- NIELSEN, G. Kenneth (AB 2019-présent)
- NOËL, Camilien (Camil) (CF 1971-1975)
- NOËL, Marc (CAF 2014-présent)

O

- O'CONNOR, Dennis (ON 2001-2012)
- OLIPHANT, Jeffrey J. (MB 1990-2008)
- O'NEIL, I. Lawrence (NÉ 2011-présent)
- ORSBORN, David B. (TNL 2009-2014)
- OSBORNE, Coulter A. (ON 1999-2001)

P

- PALMETER, Ian H.M. (NÉ 1985-1997)
- PARKER, William D. (ON 1977-1989)
- PERLMUTTER, Shane I. (MB 2013-présent)
- PETRAS, Eva (QC 2015-présent)
- PIDGEON, Robert (QC 2001-2019)
- POITRAS, Lawrence (QC 1983-1996)
- POPESCUL, D. Martel (SK 2012-présent)

R

- . RICHARD, Guy A. (NB 1982-1994)
- . RICHARD, J.C. Marc (NB 2018-présent)
- . RICHARD, John D. (CAF 1999-2003 / CF 1998-1999)
- . RICHARD, J. Edward (Ted) (TNO 1988-2007)
- . RICHARDS, Robert (SK 2013-présent)
- . RINFRET, Gabriel E. (QC 1977-1980)
- . RIP, Gerald J. (CCI 2006-2014)
- . RIVOALEN, Marianne (MB 2015-2018)
- . ROBERT, J.J. Michel (QC 2002-2011)
- . ROLLAND, François (QC 2004-2015)
- . ROOKE, John D. (AB 2009-présent)
- . ROSSITER, Eugene P. (CCI 2008-présent)

S

- . SAVARD, Manon (QC 2020-présent)
- . SCHULER, Virginia A. (TNO 2011-2015)
- . SCOTT, Richard J. (MB 1985-2013)
- . SHARKEY, Neil A. (NU 2016-présent)
- . SINCLAIR, William R. (AB 1979-1985)
- . SMITH, Charles R. (MB 1967-1971)
- . SMITH, David D. (NB 1998-2019)
- . SMITH, Deborah K. (NÉ 2004-présent)
- . SMITH, Heather J. (ON 1996-2019)
- . SMITH, Sydney B. (AB 1961-1974)
- . STRATHY, George R. (ON 2014-présent)

- . STRATTON, Stuart G. (NB 1984-1992)
- . STRAYER, Barry L. (CACM 1994-2004)
- . SULATYCKY, Allen (AB 2000-2004)

T

- . THURLOW, Arthur L. (CF 1975-1988)
- . TRAINOR, Charles St. Clair (ÎPÉ 1970-1976)
- . TREMBLAY, Lucien (QC 1961-1977)
- . TRITSCHLER, George E. (MB 1962-1973)

V

- . VALLÉE, Gabrielle (QC 1976-1984)
- . VEALE, Ronald S. (YN 2000-2020)
- . VERTES, John (TNO 2008-2011)

W

- . WACHOWICH, Allan (AB 1993-2009)
- . WAGNER, Richard (CSC 2017-présent)
- . WELLS, Clyde K. (TNL 1998-2009)
- . WELLS, Dalton C. (ON 1967-1975)
- . WERY, André (QC 2005-2013)
- . WHALEN, Raymond P. (TNL 2014-présent)
- . WILLIAMS, Bryan (CB 1996-2000)
- . WINKLER, Warren K. (ON 2007-2013)
- . WITTMANN, Neil C. (AB 2005-2013)
- . WOOD, Michael J. (NÉ 2019-présent)



Les réunions du Conseil au fil des ans

Les membres du Conseil se réunissent au moins deux fois par année pour discuter de divers sujets relatifs à l'administration de la justice et

pour prendre des décisions afin d'assurer que le Canada continue de bénéficier d'une magistrature hautement qualifiée, professionnelle et indépendante.





Québec 2019



Edmonton 2012



Yellowknife 1998



Halifax 1984



Calgary 1981



Fredericton 1972



Les activités du Conseil

Les Principes de déontologie judiciaire : une édition revue et modernisée

En 2021, le Conseil canadien de la magistrature a adopté de nouveaux *Principes de déontologie judiciaire*. L'édition revue et modernisée des Principes est le fruit de quatre années d'efforts de la part du Conseil et de son Comité sur l'indépendance judiciaire et le processus de nomination. La nouvelle édition des Principes est aussi le résultat de vastes consultations menées auprès des juges en chef, des juges puînés, du public et des principaux intervenants de l'ensemble du Canada.

En plus d'aider les juges à trouver réponse aux questions déontologiques qui peuvent se poser, la nouvelle édition des *Principes* est aussi rédigée pour permettre au public de mieux comprendre le rôle des juges. Cela permet de s'assurer que les principes devant guider la conduite des juges soient connus aussi bien du public que de la magistrature.

Dans cet esprit, la nouvelle édition des *Principes* illustre le fait que les juges sont aujourd'hui engagés plus activement auprès du public, aussi bien pour renforcer la confiance du public que pour élargir leurs propres connaissances de la diversité des cultures, des communautés et des expériences humaines au Canada.

Dès la création du Conseil il y a 50 ans, les juges ont éprouvé le besoin d'avoir un document leur offrant des conseils sur les questions de déontologie auxquelles ils sont confrontés dans le cadre de leurs fonctions. La capacité de l'appareil judiciaire canadien de fonctionner efficacement et de rendre le type de justice dont la population canadienne a besoin et qu'elle mérite repose en grande partie sur les normes déontologiques des juges, et le Conseil s'est ainsi efforcé de fournir les conseils nécessaires à cet égard.

La première édition des *Principes de déontologie judiciaire*, publiée en 1998, a été insérée dans d'innombrables trousseaux d'information à l'intention des nouveaux juges, distribuée à des délégations étrangères, et mentionnée à maintes reprises dans le cadre du traitement et du règlement de diverses affaires de conduite. Une récente analyse de fréquentation du site Web du Conseil a révélé que les *Principes de déontologie judiciaire* sont

Les *Principes de déontologie judiciaire* illustrent le désir du Conseil canadien de la magistrature et de ses membres de s'efforcer d'apporter des améliorations, de l'adaptabilité et de la clarté à la profession de juge. Ils expriment la vision collective de ce que représente le rôle d'un juge de cour supérieure, un rôle qui a un impact aussi bien sur la vie des personnes que sur l'ensemble de la société canadienne.

téléchargés en moyenne 240 fois par mois, et sont donc grandement consultés.

Au cours des 20 dernières années, le travail des juges a considérablement changé. La société a évolué et les juges sont maintenant confrontés à de nouvelles questions déontologiques émergentes. Face à cet environnement changeant, le Conseil a entrepris de mettre à jour et de moderniser ses considérations d'ordre déontologique d'une manière qui reflète les attentes en évolution du public. En particulier, le Conseil s'est adressé à la population canadienne et il a écrit à tous les juges afin d'obtenir leurs vues sur les questions nouvelles et émergentes à inclure dans la nouvelle édition. Plus de 1 000 répondants, des principaux intervenants et des organismes nationaux, ont formulé des commentaires.

La nouvelle édition des *[Principes de déontologie judiciaire](#)* traite de questions déontologiques qui ne figuraient pas dans la version précédente, dont la médiation judiciaire, la participation à des activités communautaires, les parties non représentées par un avocat, le retour des juges à l'exercice du droit après la retraite, ainsi que l'usage des médias sociaux. De plus, l'édition de 2021 traite plus en profondeur de la gestion des instances et du perfectionnement professionnel, afin d'éclaircir les normes de déontologie en ces matières.

Le Conseil remercie toutes les personnes qui ont fourni des commentaires et des suggestions durant ce processus, y compris les juges actuels et les juges retraités de l'ensemble du pays. Le Conseil remercie également les organismes suivants, bien que la liste ne soit pas exhaustive :

- Association canadienne des juges des cours supérieures (ACJCS)
- Association canadienne pour l'éthique juridique (ACEJ)
- Société des plaideurs
- Association canadienne des juges des cours provinciales (ACJCP)
- Association du Barreau canadien (ABC)
- Conseil canadien des juges en chef (CCJC)
- Cour d'appel de l'Ontario
- Criminal Lawyers' Association (CLA)
- Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada (FOPJC)
- Association des juges de la Cour supérieure de l'Ontario (AJCSO)

« Dans le contexte actuel du renouveau, la magistrature doit jouer un rôle actif pour améliorer notre système de justice, ce qui exige, entre autres, de solides principes de déontologie judiciaire. La révision de cette importante publication était nécessaire pour s'assurer que les valeurs fondamentales de la profession de juge soient en harmonie avec le contexte social sans cesse en évolution. »

— Le très honorable Richard Wagner, P.C.

Juge en chef de la Cour suprême
du Canada et président du Conseil
canadien de la magistrature

La formation des juges : un engagement envers l'apprentissage à vie

Le Conseil se consacre à améliorer l'administration de la justice en donnant aux juges accès à une formation et un perfectionnement professionnel de haute qualité, afin qu'ils puissent remplir leurs fonctions de manière juste et efficace, avec le niveau de conscience sociale nécessaire.

Depuis sa création en 1971, le Conseil s'est efforcé de veiller à ce que la magistrature soit au fait des changements au sein de la société canadienne en appuyant un programme complet de formation élaboré par les juges. Plus récemment, le Conseil a joué un rôle d'élaboration de politiques en matière de formation – par exemple, en donnant pour objectif aux juges de participer à dix jours de formation continue par année. Le Conseil s'est aussi fait le champion du concept de la formation sur le contexte social. Dans cet esprit, il a exigé que tous les nouveaux juges de nomination fédérale suivent une formation continue sur le droit relatif aux agressions sexuelles et le « contexte social » ambiant, ce qui comprend le racisme et la discrimination systémiques ainsi que l'égalité entre les genres et les races, particulièrement dans le but d'éliminer les préjugés inconscients.

Pour qu'ils soient efficaces, les programmes de formation sur le contexte social sont conçus

La formation des juges est essentielle au maintien de la confiance du public dans l'administration de la justice. Le Conseil travaille avec diligence afin de s'assurer que les juges de nomination fédérale aient accès et participent à des programmes de formation judiciaire pertinents et de haute qualité. Le Conseil est conscient des attentes du public à l'égard de la formation des juges et, en particulier, des réalités changeantes concernant le droit relatif aux agressions sexuelles, les préjugés inconscients et la discrimination systémique. Le Conseil reconnaît également le besoin de mettre en balance les considérations relatives à **l'imputabilité, à la transparence et à l'indépendance judiciaire.**

en collaboration avec des spécialistes tant du droit que d'autres domaines, ainsi que des experts tels que des leaders des communautés autochtones, raciales et religieuses, des victimes de violence sexuelle et familiale, ainsi que des personnes ayant de l'expérience de terrain avec les gens aux prises avec la pauvreté ou des problèmes de santé mentale.

Bien que les juges soient individuellement responsables de leur propre perfectionnement professionnel, c'est le Conseil, suivant les recommandations de son Comité sur la formation des juges, qui organise des colloques, joue un rôle actif au soutien des objectifs de formation continue, qui élabore des politiques, et qui soutient les juges dans leur engagement envers l'apprentissage à vie. Afin d'être plus transparent et de mieux expliquer les programmes offerts aux juges, le Conseil publie une liste décrivant tous les programmes de formation que les juges ont suivis au cours de l'année précédente ainsi que le nombre de juges qui ont participé à ces programmes.

Le Conseil travaille en collaboration avec l'Institut national de la magistrature, qui offre la majeure partie des programmes de formation des juges, de même qu'avec d'autres établissements de formation, dans

le but de répondre aux attentes de la population canadienne concernant la formation continue des juges.

Le perfectionnement professionnel des juges n'est pas statique. À long terme, la seule certitude est que le droit et la société canadienne vont changer. Le rôle continu du Conseil est de veiller à ce que les juges servent la population canadienne de manière juste et en conformité avec nos valeurs fondamentales de justice et d'indépendance judiciaire.

Des exemples de programmes de formation judiciaire offerts aux juges incluent les suivants :

- Droit de la famille : la voix de l'enfant
- Maîtriser les compétences en matière de rédaction de jugements
- Entendre et trancher les questions relatives à la Charte
- Renforcer les compétences culturelles
- Communiquer de façon efficace dans votre salle d'audience
- Les juges et l'univers carcéral : les réalités de l'incarcération

La conduite des juges : un engagement envers l'imputabilité et l'indépendance de la magistrature

La population canadienne s'attend à ce que les juges observent les normes de déontologie et de bonne conduite les plus élevées, aussi bien en salle d'audience qu'à l'extérieur de celle-ci. Si la conduite d'un juge suscite des préoccupations, le Conseil fait enquête et peut recommander sa révocation. En vertu de la Constitution du Canada, seul le Parlement peut révoquer un juge pour cause d'inconduite. Cela ne peut se faire que sur la recommandation du Conseil, à la suite de son enquête sur l'affaire en cause. Lorsqu'il mène une telle enquête, le Conseil doit toujours équilibrer le devoir d'imputabilité des juges et le respect de l'indépendance judiciaire. Le principe de l'indépendance judiciaire signifie que les juges doivent rendre leurs décisions à l'abri de toute influence extérieure. L'examen des préoccupations concernant la conduite des juges doit se faire avec célérité de façon juste tant envers le plaignant et le juge, et en assurant un degré adéquat de transparence et de protection de la vie privée – encore une fois, pour protéger le plaignant et le juge.

Au cours des 50 dernières années, le nombre et la nature des plaintes soumises au Conseil ont évolué considérablement. Durant les premières années, le Conseil recevait en moyenne dix plaintes par année. Chaque plainte était examinée

par l'ensemble du Conseil. En 1992, plusieurs modifications importantes ont été apportées au règlement administratif du Conseil, toujours en sachant que la bonne administration du processus d'examen de la conduite des juges par le Conseil est essentielle au maintien de la santé du système judiciaire canadien.

Chaque année, les juges instruisent collectivement des dizaines de milliers d'affaires, et le nombre de plaintes que reçoit le Conseil ne représente qu'une petite fraction des interactions entre les juges et les personnes qui comparaissent en justice.

Néanmoins, des nouveautés en matière de conférence de règlement, de résolution de conflits et de tribunaux spécialisés, par exemple, ont aussi eu un effet considérable sur l'administration de la justice. De plus, le nombre de parties qui comparaissent en justice sans avocat et de personnes qui expriment leurs opinions plus ouvertement a généralement entraîné une hausse constante du nombre de personnes qui écrivent au Conseil pour exprimer des préoccupations à propos des juges.

En présentant son rapport sur le dernier cycle fiscal, le Conseil note que, du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, il a examiné 551 affaires relatives à des plaintes. Au total, 336 dossiers de plainte ont été ouverts, 303 dossiers ont été fermés, 285 affaires ont été classées sous l'autorité du directeur exécutif, 18 plaintes ont été examinées par un membre du Comité sur la conduite des juges, 3 plaintes ont été transmises à un comité d'examen, et une plainte a été soumise à un comité d'enquête.

Le Parlement a donné au Conseil le pouvoir d'enquêter sur les plaintes concernant la conduite (et non les décisions) des juges de nomination fédérale. Le processus selon lequel les juges sont jugés par leurs pairs est fondé sur le principe de l'indépendance judiciaire. Le système de gouvernance démocratique du Canada exige que la magistrature soit à l'abri de toute influence extérieure. En vertu de notre Constitution, seul le Parlement peut révoquer un juge, et le Conseil a le pouvoir de recommander au Parlement à quel moment et dans quelles circonstances une telle révocation s'impose.

Bien que la majeure partie des plaintes soient traitées et résolues de manière efficace, le Conseil continue d'exhorter le gouvernement à adopter une réforme législative, afin d'améliorer le processus d'examen de la conduite des juges et de réduire le nombre de procédures coûteuses.

En particulier, au cours des dix dernières années, certaines enquêtes publiques ont perduré et ont coûté beaucoup trop cher.

Depuis plus d'une décennie, le Conseil implore les gouvernements successifs de remédier à ce problème. En 2013, le Conseil a lancé une consultation publique afin d'entendre les points de vue de la population canadienne sur les moyens d'améliorer le processus. Cette démarche a abouti à l'adoption de certaines mesures de rationalisation et a aidé à rendre le processus plus efficace. Cependant, ces efforts se sont limités aux paramètres du règlement administratif du Conseil et n'ont pas pu résoudre les obstacles inhérents à la *Loi sur les juges*. La véritable solution exige

la réforme législative que le Conseil s'évertue à réclamer.

Depuis qu'il est devenu juge en chef du Canada en décembre 2017, le président du Conseil, le très honorable Richard Wagner, s'est fait le champion du mouvement en faveur de cette réforme législative indispensable. En mai 2021, et encore en décembre, le gouvernement a déposé un nouveau projet de loi pour améliorer le processus. Le Conseil garde espoir que cette réforme législative deviendra loi bientôt.

Améliorer l'administration de la justice au Canada : efficacité, qualité, uniformité, accessibilité et transparence

Le climat social, politique et économique actuel est beaucoup plus complexe qu'il ne l'était lorsque le Conseil canadien de la magistrature a été créé en 1971. Ce contexte en évolution a un impact sur le rôle institutionnel du Conseil vis-à-vis de la conduite des juges, de la formation des juges, du leadership et des relations externes.

Au fil des ans, le Conseil n'a ménagé aucun effort en assumant sa responsabilité à l'égard de l'administration de la justice, et il a élaboré des politiques et des orientations à l'intention des juges et du public. Les tribunaux sont établis pour servir le public. Le Conseil s'efforce de veiller à ce que les tribunaux fonctionnent de manière efficace et responsable et de favoriser la prise de décisions impartiales, indépendantes et de haute qualité. L'un des principaux objectifs du Conseil est de s'assurer que les tribunaux disposent des ressources et du personnel nécessaire, et qu'ils soient gérés adéquatement.

Les juges en chef et juges en chef associés et adjoints jouent un rôle essentiel dans les relations avec le public et l'engagement communautaire. Ils prennent des décisions sur tous les aspects de l'administration de la justice dans leurs tribunaux, en vue d'aider le public à mieux comprendre le système de justice. Leur objectif demeure toujours de rehausser la confiance du public envers la magistrature.

Le Conseil n'a pas seulement milité en faveur du besoin d'une réforme législative du processus d'examen de la conduite des juges. Il poursuit ses efforts concertés afin de mieux faire comprendre l'importance de protéger l'indépendance judiciaire pour le bien de notre démocratie. Par exemple, il joue un rôle de chef de file afin d'élaborer des directives au jury standardisées et de favoriser la coopération internationale pour veiller à ce que les informations essentielles concernant la protection des enfants soient partagées. Le Conseil a commandé de vastes études sur la technologie aussi.

Plus récemment, il a approuvé une série de trois manuels pour aider les parties qui ne sont pas représentées par un avocat dans des affaires criminelles, civiles ou familiales. Ces manuels offrent aux parties non représentées une source d'information et des ressources électroniques bilingues, fiables, uniques, complètes et nationales.



Leadership durant la pandémie de la COVID-19

« Bien que la pandémie ait eu un impact considérable sur tous les secteurs de la société, y compris le système de justice, le Conseil a continué de chercher des moyens d'innover, d'être créatif et de s'adapter aux nouveaux défis. »

— Le très honorable
Richard Wagner P.C.

Juge en chef du
Canada et président du
Conseil canadien de la
magistrature

Il y a 50 ans, peu d'entre nous auraient pu prédire exactement le rôle que la technologie jouerait dans nos vies. L'accès électronique aux dossiers judiciaires, l'introduction de modèles électroniques pour la préparation de décisions, ainsi que d'autres progrès ont mené à la création de comités sur la technologie judiciaire, y compris celui du Conseil canadien de la magistrature. Le Conseil est fier d'avoir été à l'avant-garde de nombreuses discussions concernant les juges et la technologie, surtout dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

En 2020, en réponse à la pandémie, le Conseil a secondé les juges et les tribunaux de l'ensemble du pays dans leurs efforts pour assurer la continuité de leurs activités, il a apporté un soutien aux juges et aux tribunaux, et il a fait valoir le besoin d'investir davantage dans la technologie.

À cet égard, le Conseil prend note des efforts considérables du Comité d'action sur l'administration des tribunaux en réponse à la COVID-19, coprésidé par le juge en chef Wagner et le ministre de la Justice, David Lametti. Ce Comité donne des conseils à l'échelle nationale pour aider à rétablir et à stabiliser les activités des tribunaux de l'ensemble du pays en réponse à la pandémie.

La population canadienne peut être assurée qu'elle continue d'être bien servie par le système de justice et que la primauté du droit prévaut toujours, même lors de périodes difficiles. Tous les tribunaux continuent de prendre les mesures nécessaires pour s'adapter aux circonstances dans le respect des principes judiciaires fondamentaux et des impératifs en matière de santé et de sécurité.



Un regard vers l'avenir : le renouveau

Le Conseil canadien de la magistrature est fier de travailler dans l'intérêt de la population canadienne afin de préserver et de rehausser la confiance du public envers la magistrature. Au moment où il célèbre ses 50 ans, le Conseil reconnaît que toutes les institutions doivent se montrer souples et être ouvertes au changement, afin de rester en harmonie avec les besoins des personnes qu'elles servent.

Le Conseil veut aussi mieux communiquer avec les juges de l'ensemble du pays et améliorer ses relations avec le public. Tout cela contribue à un esprit de renouveau.

Au cours de la dernière année, le Conseil a examiné comment mieux définir la relation unique qu'il entretient avec ses principaux

intervenants. Il y a d'importants domaines de convergence où il est avantageux de collaborer et de coopérer. Les membres du Conseil soutiennent des idées pouvant servir de fondement à des propositions à formuler au ministre de la Justice et au commissaire à la magistrature fédérale, afin d'améliorer et d'éclaircir les questions concernant la gouvernance et l'indépendance du Conseil.

Cinquante ans après sa création, il met tout en œuvre pour continuer de faire en sorte que les juges aient à leur disposition les outils déontologiques et pédagogiques nécessaires pour répondre aux réalités toujours changeantes de la société. La confiance du public n'en demande pas moins.

Vos commentaires et vos questions au sujet de ce rapport sont les bienvenus. Communiquez avec nous par courriel à info@ccm.cjc.ca et dites-nous ce que vous en pensez.



cjc-ccm.ca/fr